

Bureau d'information et de communication



Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Réorganisation de l'état civil vaudois

La commission salue les efforts accomplis afin d'améliorer les prestations de l'état civil

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie mise en œuvre afin d'assurer à la population vaudoise des services de l'état civil de qualité, délivrés dans les délais attendus.

La commission ad hoc du Grand Conseil en charge d'examiner le rapport (22_RAP_6) du Conseil d'Etat sur le postulat Denis Corboz et consorts – Actes de naissances, actes de décès, reconnaissances de paternité, cérémonies de mariage civil : pourquoi tant de retards ? Il est temps d'agir ! propose au Parlement d'accepter le rapport.

Par son vote unanime, la commission salue les efforts accomplis afin de proposer à la population des prestations de qualité et se réjouit de constater l'effet positif de la réorganisation de l'état civil déployée. Cette dernière a ainsi permis d'absorber à satisfaction les retards enregistrés par le passé par l'état civil. Dans son appréciation, la commission a été particulièrement attentive à la délivrance la plus équilibrée possible de prestations sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le rapport de la commission sera prochainement publié, puis porté à l'ordre du jour du Parlement.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 octobre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Bernard Chevalley, président de la commission, 079 247 34 21